

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
AGGLOMÉRATION DE COOKSHIRE-EATON

**SÉANCE SPÉCIALE DU 27 NOVEMBRE 2006**

À la session spéciale du conseil d'agglomération de Cookshire-Eaton tenue à l'Hôtel de Ville le 27 novembre 2006 à laquelle étaient présents les conseillers suivants : Simon Simard, Bruno Breton, Denise Grenier, Patrice Dodier, Jack Garneau et Chantal Rouleau.

Tous formant quorum sous la présidence de Monsieur Normand Potvin, maire.

M. André Croisetière, directeur général / secrétaire-trésorier et M. René Roy, technicien à l'administration et au greffe sont aussi présents.

- 1) Ouverture de la séance spéciale par Monsieur Normand Potvin, maire.
- 2) Monsieur Normand Potvin, maire, président de la séance demande aux conseillers présents s'ils ont reçu leur avis de convocation. Tous répondent par l'affirmative.
- 3) Le directeur général / secrétaire-trésorier fait alors lecture de l'avis de convocation et le dépose aux archives.
- 4) Attestation assermentée du directeur général / secrétaire-trésorier que l'avis a été signifié aux différents membres du conseil le 24 novembre 2006.
- 5) Questions des personnes présentes dans la salle.  
  
Aucune.
- 6) Décret concernant l'agglomération de Cookshire-Eaton intégrant le décret 1003-2006 adopté le 2 novembre 2006.  
  
Dépôt du décret. Des explications sont fournies.
- 7) Adoption par résolution d'un projet de règlement relatif au traitement des élus de l'agglomération de Cookshire-Eaton.

Résolution 2006-11-0106-A

Proposé par le conseiller Patrice Dodier, appuyé par le conseiller Simon Simard, il est résolu d'adopter le projet de règlement relatif au traitement des élus de l'agglomération de Cookshire-Eaton tel que déposé.

-adopté-

- 8) Avis de motion, règlement relatif au traitement des élus de l'agglomération de Cookshire-Eaton.

Résolution 2006-11-0107-A

Avis de motion est donné par le conseiller Jack Garneau qu'il présentera à une prochaine séance, un règlement relatif au traitement des élus de l'agglomération de Cookshire-Eaton.

De plus, afin de préciser la portée du présent avis de motion et de dispenser le conseil de la lecture dudit règlement lors de son adoption, une

copie du projet de règlement est remise aux membres du conseil présents et des copies supplémentaires seront disponibles pour les membres absents. La copie du projet de règlement jointe au présent avis de motion fait partie intégrante du présent règlement.

- 9) Avis de motion, règlement autorisant la consolidation d'un déficit et autorisant un emprunt pour en acquitter le coût.

Résolution 2006-11-0108-A

Avis de motion est donné par la conseillère Chantal Rouleau qu'elle présentera à une prochaine séance, un règlement autorisant la consolidation d'un déficit et autorisant un emprunt pour en acquitter le coût.

De plus, afin de préciser la portée du présent avis de motion et de dispenser le conseil de la lecture dudit règlement lors de son adoption, une copie du projet de règlement est remise aux membres du conseil présents et des copies supplémentaires seront disponibles pour les membres absents. La copie du projet de règlement jointe au présent avis de motion fait partie intégrante du présent règlement.

- 10) Questions des personnes présentes dans la salle.

Aucune.

- 11) Séance close.

Résolution 2006-11-0109-A

Proposé par le conseiller Simon Simard, appuyé par la conseillère Denise Grenier, il est résolu que la séance soit close.

-adopté-

---

Normand Potvin  
Maire

---

André Croisetière  
Directeur général / secrétaire-trésorier